

L'UNIAT

Une association très utile ...

↳ SON ROLE :

L'UNIAT est une association très utile et vient en aide à toutes les personnes dans le **domaine social et notamment la retraite, l'invalidité, le handicap, les accidents du travail et maladies professionnelles, le veuvage, les impôts, l'aide-ménagère, etc...**

En effet, les conseillers informent les adhérents sur leurs droits, remplissent tous les formulaires et les transmettent directement aux caisses.

Le service d'une grande qualité est très apprécié par les adhérents.

Contrairement à une idée reçue, on n'a pas besoin d'être invalide pour être à l'UNIAT. Chaque personne peut adhérer à l'UNIAT quel que soit son âge, sa situation ou son domicile.

↳ SON ACTION REVENDICATIVE :

Combattre les injustices, dénoncer les inégalités et revendiquer des améliorations pour les membres font également partie de la mission de l'UNIAT.

Dans le cadre de cette activité, l'UNIAT intervient régulièrement auprès des députés, des ministres et du Président de la République pour demander des améliorations en faveur des retraités, des personnes invalides et des veuves et en général pour tous les assurés sociaux.

↳ SA FORCE :

- 40 000 adhérents sont répartis en Alsace-Moselle,
- Près de 400 bénévoles participent au fonctionnement.

L'UNIAT est née en 1924 et fêtera donc son 100^{ème} anniversaire en 2024. Chaque année des centaines de nouveaux membres adhèrent à l'Association, preuve de son efficacité.

↳ LES PERMANENCES :

Les permanences sont effectuées régulièrement dans de nombreuses communes :
Bitche – Boulay – Bouzonville – Créhange – Creutzwald – Farébersviller – Forbach – Freyming-Merlebach – Hombourg-Haut – Saint-Avold – Sarralbe – Sarrebourg – Sarre-Union – Stiring-Wendel.

L'UNIAT VOUS INTERESSE ?

Pour adhérer à l'Association, il y a plusieurs possibilités :

- Site Internet « Uniat.fr » ;
- Par téléphone au 03 87 98 40 14 ;
- Vous rendre au Secrétariat à SARREGUEMINES, 21-23 rue Chamborand
ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 8 h à 12 h sans rendez-vous.

Responsables de l'UNIAT Moselle :

- Président : M. RAMM Gaston,
- Secrétaire Général : M. BUCK Olivier.

40 000 adhérents
font confiance
à l'**UNIAT**

Pourquoi pas vous ?

Qui peut adhérer ?

Toute personne peut adhérer à l'UNIAT quel que soit son âge, sa situation ou son régime d'affiliation. Il n'est pas non plus nécessaire d'être invalide ou victime d'un accident du travail pour devenir membre.

Etre membre de l'UNIAT cela signifie que l'on n'est plus jamais seul face aux problèmes d'une législation en continuél mouvement.

Comment adhérer ?

- ✓ En renvoyant par voie postale le coupon joint à ce dépliant.
- ✓ Sur notre site internet : www.uniat.fr
- ✓ Au Secrétariat : 21 rue Chambord
57200 SARREGUEMINES - Tél. : 03 87 98 40 14.
- ✓ Directement auprès des délégués et présidents de section.
- ✓ Lors des permanences dans les villes.

La cotisation qui est fixée en fonction des seuls besoins de l'Association est modique grâce au grand nombre d'adhérents et leur fidélité.

l'UNIAT
vous intéresse ?
Alors

rejoignez-nous vite !

**Plus nous serons nombreux,
plus nous serons forts et efficaces.**

Pour adhérer, faites nous parvenir vos coordonnées :

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

.....

Téléphone

UNIAT

21-23 rue Chambord
BP 50321

57203 - SARREGUEMINES Cedex
Tél. : 03 87 98 40 14

Plus de renseignements sur :
www.uniat.fr

3N Graphique

l'UNIAT
depuis 24

au service des assurés sociaux

DÉFENDRE ... AIDER

CONSEILLER ... INFORMER

Les questions qui reviennent sans cesse :

Quand puis-je partir en retraite ?

Quel sera le montant de ma retraite
et de ma retraite complémentaire ?

C'est quoi la retraite anticipée,
la carrière longue ?

Comment fonctionne
le système de veuvage ?

J'ai travaillé en Allemagne, à quelle date
bénéficie-t-on de la retraite dans ce pays ?

Qui a le droit à la carte d'invalidité,
de stationnement, l'AAH ?

Je suis licencié(e), comment sont calculées les indemnités
de chômage ? Quelle est la durée d'indemnisation ?

Que faire en cas d'accident du
travail ou de maladie professionnelle ?

Et bien
d'autres
questions



L'UNIAAT depuis 1924

Son histoire

C'est sous l'impulsion d'une poignée d'ouvriers des faïenceries de Sarreguemines que l'UNIAAT a vu le jour en 1924.

A ses débuts, cette organisation s'est essentiellement préoccupée de la défense des droits des invalides et accidentés du travail d'où son nom "Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail". Mais très vite l'UNIAAT s'est ouverte aux autres catégories sociales, retraités, veufs/ves, handicapés et plus tard aux préretraités, enfin à tous les assurés sociaux actifs et non actifs.

Son rôle

L'UNIAAT a pour objet de présenter et défendre selon les bases légales les intérêts, les droits et revendications de ses adhérents auprès des administrations et des instances sociales ; de les aider par des conseils et des renseignements ; de les soutenir dans leurs démarches dans les différents domaines de la législation sociale : assurance vieillesse, assurance maladie, invalidité, accident du travail et maladie professionnelle, veuvage.

Elle apporte également son soutien dans les questions relatives à la retraite complémentaire, la carte de stationnement, la taxe foncière, l'allocation logement, les impôts...

L'action revendicative

Combattre les injustices, dénoncer les inégalités et revendiquer des améliorations pour parfaire notre système de protection sociale font également partie de la mission de l'UNIAAT.

Dans le cadre de cette activité, elle intervient donc régulièrement auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et participe aux actions de masse pour parvenir à cet idéal.

L'information

Par la diffusion du journal "L'Invalide du Travail" les adhérents sont régulièrement informés sur l'évolution de la législation sociale. Tous les articles sont rédigés dans un langage clair et simple afin de les rendre compréhensibles à tous.

Autre moyen d'information : les assemblées générales annuelles tenues par les sections locales.

Toujours présents sur le terrain, les dirigeants développent à cette occasion les sujets d'actualité sociale et apportent de nombreux éclaircissements sur les droits et avantages des assurés.

Mais l'UNIAAT c'est surtout

un service de qualité

rendu à près de 10 000 personnes

chaque année.



Sa force

- 40 000 adhérents répartis sur deux groupements d'égale importance :
- de la Moselle : 20 000 adhérents
- d'Alsace : 20 000 adhérents

- une organisation apolitique avec un financement qui provient des seules cotisations de ses membres,
- une reconnaissance unanime par tous les organismes sociaux et les administrations,
- une équipe de professionnels œuvrant tous les jours au secrétariat et dans les permanences extérieures,
- une existence d'un siècle.

Les permanences sont effectuées régulièrement dans de nombreuses communes :

Bitche - Boulay - Bouzonville - Créhange
Creutzwald - Farébersviller - Forbach
Freyming-Merlebach - Hombourg-Haut
Saint-Avold - Sarralbe - Sarrebourg
Sarre-Union - Stiring-Wendel.

**L'UNION fait
la force**

